

Informations de base	
<p>2015/0225(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement</p> <p>Modification Règlement (EU) No 575/2013 2011/0202(COD) Voir aussi 2015/0226(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	KARAS Othmar (PPE)	28/11/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive FERNÁNDEZ Jonás (S&D) SWINBURNE Kay (ECR) THEURER Michael (ALDE) KARI Rina Ronja (GUE/NGL) SCOTT CATO Molly (Verts /ALE) VALLI Marco (EFDD) MONOT Bernard (ENF)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	HILL Jonathan	
Comité économique et social européen			

